



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Ebauche de classification économique des exploitations agricoles françaises en 1963

Jean Sébillotte

Citer ce document / Cite this document :

Sébillotte Jean. Ebauche de classification économique des exploitations agricoles françaises en 1963. In: Économie rurale. N°70, 1966. pp. 43-54;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1966.1955>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1966_num_70_1_1955

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

« Il semble que le peuple français, écrivait Tocqueville, soit comme ces prétendus corps élémentaires dans lesquels la chimie : moderne rencontre de nouvelles particules séparables à mesure qu'elle les regarde de plus près ». La .remarque¹ est entièrement valable pour les agriculteurs. Les paysans ! C'est là une expression paresseuse pour désigner une classe sociale, souvent considérée comme homogène alors qu'elle ne l'est pas.

C'est pourquoi nous avons tenté depuis plusieurs années d'établir une nouvelle classification des exploitants agricoles afin de mettre en évidence des groupes socio-économiques et de montrer leurs rôles respectifs dans l'économie agricole française. Ici M. Sébillotte explique, avec compétence et prudence, comment il a élaboré une « ébauche de classification économique des exploitations agricoles ». Dans la revue *Projet*, nous commentons les «catégories d'exploitations agricoles en France».

Abstract

« The French seem to be like those so-called elementary bodies in which modern chemistry discovers new separable; particles when ; examining them more closely », wrote Tocqueville. The remark is equally right for farmers: « Farmers » is a lazy expression to design a social class, often considered as homogeneous, although it is not so. This is the reason why We have tried for several years to set up a new classification of the farmers which reveals the social groups and shows their roles in French agricultural economics.. Here M. Sébillotte explains with competence and prudence how he has set up an « outline of an economic classification of farms ». In the review *Projet*, We comment on the « categories of farms in France. »

Jean Chombart de Lauwe.

EBAUCHE DE CLASSIFICATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FRANÇAISES EN 1963

par Jean SEBILLOTTE

Assistant d'Economie rurale, Chaire d'Economie rurale, Grignon

« Il semble que le peuple français, écrivait Tocqueville, soit comme ces prétendus corps élémentaires dans lesquels la chimie moderne rencontre de nouvelles particules séparables à mesure qu'elle les regarde de plus près ». La remarque est entièrement valable pour les agriculteurs. Les paysans ! C'est là une expression paresseuse pour désigner une classe sociale, souvent considérée comme homogène alors qu'elle ne l'est pas.

C'est pourquoi nous avons tenté depuis plusieurs années d'établir une nouvelle classification des exploitants agricoles afin de mettre en évidence des groupes socio-économiques et de montrer leurs rôles respectifs dans l'économie agricole française. Ici M. Sébillotte explique, avec compétence et prudence, comment il a élaboré une « ébauche de classification économique des exploitations agricoles ». Dans la revue *Projet*, nous commentons les « catégories d'exploitations agricoles en France ».

OUTLINE OF AN ECONOMIC CLASSIFICATION OF THE FRENCH FARMS IN 1963

« The French seem to be like those so-called elementary bodies in which modern chemistry discovers new separable particles when examining them more closely », wrote Tocqueville. The remark is equally right for farmers. « Farmers » is a lazy expression to design a social class, often considered as homogeneous, although it is not so.

This is the reason why we have tried for several years to set up a new classification of the farmers which reveals the social groups and shows their roles in French agricultural economics. Here M. Sébillotte explains with competence and prudence how he has set up an « outline of an economic classification of farms ». In the review *Projet*, we comment on the « categories of farms in France ».

Jean Chombart de Lauwe.

Le titre de cet article ne doit pas faire illusion. Il ne s'agit que d'une ébauche de classification des exploitations agricoles en 1963 (1). Devant les difficultés et les approximations considérables que ce travail suppose, ne vaut-il pas mieux s'abstenir ? Peut-être. Cependant les économistes, et particulièrement ceux qui se préoccupent des problèmes de politique économique, ont besoin d'une classification synthétique des exploitations agricoles. Il s'agit de mettre en évidence quelques faits simples et fondamentaux que des approximations même importantes peuvent difficilement masquer.

(1) Ebauche entreprise à l'instigation et selon les suggestions de M. CHOMBART de LAUWE.

En outre, une phrase de M. Daniel Villey (2) nous encourage dans cette démarche : « Le secret de Colin Clark, c'est l'audace avec laquelle il a jeté par dessus bord quantité de scrupules scientifiques incontestablement légitimes, mais stérilisants ».

Cette étude est une simple hypothèse de travail, un outil à perfectionner par la suite : il faut éviter d'en prendre les résultats pour des affirmations. Les tableaux auxquels aboutit cet essai, sont beaucoup plus chargés de points d'interrogation que de certitudes. Il vaut mieux considérer la structure de

(2) VILLEY (D.). — Petite histoire des grandes doctrines économiques - Préface de la 3^e édition. — Genin, Paris, 1964.

l'ensemble plutôt que s'attarder sur les valeurs absolues.

La publication progressive des résultats de l'enquête au 1/10^e, réalisée par le Ministère de l'Agriculture, a rendu possible ce travail. C'est ce qui justifie le choix de l'année 1963. Nul doute que cette ébauche ne puisse être précisée par une exploitation plus poussée des données de l'enquête.

Cette classification a été établie dans une optique micro-économique.

Un article paru récemment (3) rappelle que dès 1944 Benedict et ses collaborateurs (4) « voyaient la classification économique comme la détermination d'un petit nombre de classes simples, bien distinctes et clairement identifiables, chacune présentant des différences significatives au niveau des intérêts, des caractéristiques et du comportement des exploitations de ces classes ; et ceci en vue de deux buts : connaître et comprendre les problèmes de chaque classe, faire apparaître de façon réaliste les principaux regroupements d'exploitations nécessaires à l'élaboration de plans gouvernementaux, à leur rédaction législative et à leur application administrative ».

Nous cherchons, dans cette optique, à définir un petit nombre de classes. Elles regroupent un nombre élevé d'exploitations qui posent actuellement, et poseront davantage encore dans l'avenir, des problèmes économiques spécifiques aux responsables de la politique économique.

Aux Etats-Unis, les recensements ont abouti à définir de grandes classes économiques. Les économistes américains distinguaient en 1959 les exploitations commerciales, celles de temps partiel et celles de semi-retraite. Il est intéressant d'observer qu'en 1959 les exploitations à temps partiel et de semi-retraite, soit 34,8 % du total, ne représentaient que 3,8 % des ventes totales. Même disproportion en ce qui concerne le revenu, puisque ces exploitations obtiennent moins de 3 % du « revenu net agricole ». Un tel résultat est fondamental pour la politique agricole. Il serait absurde d'assimiler le revenu des familles agricoles à celui de leurs exploitations.

On trouvera en annexe certains résultats de ce recensement de 1959, ainsi que d'instructives données sur les classes économiques en 1960. Malgré toutes ces informations remarquables, on a pu écrire

(3) WELSH (Delane E.), MOORE (Donald S.). — Problems and limitations due to criteria used for economic classification of farms - *Journal of Farm Economics*. Vol. 47, n° 5, déc. 1965, pp. 1555-1564.

(4) BENEDICT (M.R.) and al. — Needs for a new classification of farms - *Journal of Farm Economics*, novembre 1944, pp. 694-708.

que « sauf à de rares exceptions, ni les hommes politiques dans leurs discours, ni le Congrès dans ses lois, n'ont encore tiré les conclusions de cette structure » (5).

En est-il de même en France ? Certainement oui quant aux réactions des hommes politiques, malheureusement non en ce qui concerne la connaissance de la structure. Les données disponibles les plus solides sont celles de l'enquête de 1963. Elles permettent de définir trois grandes classes d'exploitations. Grâce aux résultats de la Comptabilité Nationale et à ceux d'un grand nombre d'informations micro-économiques (monographies, enquêtes, résultats de groupes), le montant du produit brut, du revenu agricole, etc..., de chaque classe peut être estimé. La ventilation des grandeurs nationales résulte donc d'approximations de notre part.

Soulignons également que les sources d'information sont autonomes. Il faudra souvent prendre, de ce fait, certaines options. Ainsi à propos de la superficie, il existe un écart important entre l'estimation fournie par la statistique agricole annuelle et celle de l'enquête de 1963. Ce point a été longuement étudié dans « Inventaires départementaux et éléments de structure » (6). Comme nous choisissons pour base de départ les nombres indiqués dans l'enquête, nous devrions adopter également la grandeur qui correspond à la Surface Agricole Utile ainsi définie au niveau micro-économique, à savoir la « superficie productive ». Elle représente 30 millions 200 000 hectares. Cependant nous choisirons la superficie agricole utile telle qu'elle est définie dans la statistique agricole, soit 32 200 000 hectares. En effet, les comptes nationaux de l'agriculture semblent mieux coïncider avec cette grandeur, car « on considère alors l'activité qui vise à tirer de la mise en valeur et de l'exploitation de la terre, des produits animaux et végétaux, sans s'attarder à la qualité de ceux qui l'exercent » (7). D'autre part, une enquête par sondage aboutit en général à une sous-estimation de la réalité, plutôt qu'à une surévaluation.

Ainsi trois classes vont regrouper les exploitations de polyproduction (subdivisées en sous-classes de surface), les exploitations spécialisées et celles de complément : l'intérêt de ce choix n'apparaîtra d'ailleurs qu'au vu des résultats obtenus.

(5) WILDE (R. de). — L'agriculture américaine - Notes et Etudes documentaires. La Documentation Française, Paris, janvier 1965.

(6) Enquête au 1/10^e sur les exploitations en 1963 - II - Inventaires départementaux et éléments de structure. Statistique Agricole, supplément « Série Etudes », n° 7, septembre 1965, p. 5 à 7.

(7) DIDON (A.). — L'agriculture dans la comptabilité économique, février 1964, ronéo de 34 pages.

Après avoir établi les bases de la classification, à savoir le nombre et la surface des exploitations de chaque classe, nous présentons les données concer-

nant la main-d'œuvre, puis nos estimations du produit brut, du revenu agricole, du capital de chaque classe.

Classification des exploitations — Nombre et surface

EXPLOITATIONS DE POLYPRODUCTION ET EXPLOITATIONS SPECIALISEES

Bien que les exploitations de polyculture et élevage, au sens large, soient de beaucoup les plus importantes en nombre et en surface, elles sont définies comme des exploitations non spécialisées. Cette étude est donc centrée sur les exploitations spécialisées.

L'exploitation spécialisée au sens large

D'une façon très générale, une exploitation spécialisée pratique une spéculation (production ou ensemble de productions) largement prédominante. Ce fait se traduit dans la structure du produit brut : on pourrait fixer a priori que l'exploitation est spécialisée si une spéculation procure 70 % du produit brut par exemple. Malheureusement, la répartition en France du Produit Brut entre les exploitations n'est pas connue. Par ailleurs, comment choisir un tel seuil plutôt qu'un autre ? Celui-ci ne pourrait être défini qu'après une étude statistique poussée.

Il faut donc employer le critère d'utilisation de la surface. Il existe une certaine corrélation entre répartition de la surface et produit brut d'une exploitation. L'exploitation spécialisée (au sens large) peut donc être définie de la manière suivante : *une exploitation est spécialisée quand une spéculation, au sens adopté ci-dessus, occupe 50 % au moins de la surface.*

Ceci suppose que la spéculation prédominante représente aussi la plus grosse part du produit brut de l'exploitation. Cette définition élimine alors les exploitations ayant un important atelier de production animale, qui utilise peu de surface, ainsi que

les 18 700 « exploitations sans terre ». Ceci est regrettable mais, dans ce dernier cas, les données manquent, et il s'agit du centième des exploitations agricoles ! Ce choix donne une plus grande homogénéité au contenu de chaque classe. Il sous-estime systématiquement le contenu de cette classe.

Evaluation du nombre et de la surface des exploitations spécialisées (au sens large)

Rappelons que la « superficie productive » est assimilée à la surface agricole utile.

La méthode d'estimation se fonde sur certains tableaux croisés établis à partir de l'enquête de 1963. En retenant pour moyenne de chaque classe, le centre de la classe, il est possible d'évaluer le nombre et la surface des exploitations spécialisées. Mais on dispose seulement par cette méthode d'une « fourchette » encadrant le nombre et la surface réelle. On retiendra ici l'hypothèse large qui aboutit à un nombre élevé d'exploitations spécialisées. Pourquoi ? Parce que le contenu de la classe a été sous-estimé systématiquement. De plus, les « inventaires départementaux » (voir tableau II) indiquent une forte sous-évaluation du nombre et des surfaces des exploitations maraîchères : une partie des cultures maraîchères sont considérées comme cultures légumières de plein champ.

Il ne faut pas oublier que cette méthode d'évaluation laisse échapper les exploitations spécialisées « mixtes », dont plus de 50 % de la surface est consacrée à un ensemble de spéculations spécialisées (vignes et vergers, vignes et cultures maraîchères, etc...). Les résultats obtenus sont indiqués au tableau I.

Tableau I

Les exploitations spécialisées au sens large : nombre et surface

CLASSES	Nombre total	Surface totale en milliers d'hectares	Surface moyenne par exploitation (hectares)	Surface de culture spécialisée par exploitation (hectares)
Exploitations viticoles	218 000	1 244	5,6	3,4
Exploitations fruitières	32 000	178	5,5	3,5
Exploitations maraîchères	30 000	69	2,3	1,3
<i>Ensemble</i>	280 000	1 491	5,4	3,2

Il est possible d'établir le tableau d'ensemble distinguant les exploitations spécialisées et de poly-production.

Tableau 2

Les exploitations spécialisées et de polyproduction (sens large) : nombre et surface

CLASSES	Nombre	Surface en milliers d'hectares	Surface moyenne par exploitation
Exploitations spécialisées	280 000	1 500	5,4
Exploitations de polyproduction :			
0 à 20 hectares	1 129 000	9 830	8,7
20 à 50 hectares	385 000	11 620	30,2
50 à 100 hectares	83 000	5 500	66,3
100 hectares et plus	23 000	3 750	163,0
<i>Ensemble</i>	1 900 000	32 200	16,9

A première vue le tableau 2 est différent de ceux qui sont issus de la classification américaine. Les économistes américains n'auraient-ils pas cherché à cerner le phénomène de la spécialisation ? En réalité ils le font à l'intérieur des classes groupant les exploitations commerciales ou non commerciales. Ils définissent de nombreux types d'exploitations qui sont spécialisées, ainsi que cela apparaît dans le tableau 13.

On sait en effet l'importance considérable de la spécialisation dans la croissance économique. Cette spécialisation devrait normalement s'accroître. A lire le tableau 13, on pourrait penser que pour les très grandes exploitations, la spécialisation perd du terrain, relativement du moins. Rien n'est moins sûr, car le seuil de 100 000 dollars, même à dollars constants comme c'est le cas, n'a pas la même signification en 1929 et en 1959. De même on peut supposer qu'à partir d'une certaine taille, les exploitations diversifient de nouveau le choix de leurs productions par la combinaison d'ateliers très spécialisés de grande dimension... La spécialisation demeure alors avec tous ses avantages, mais ses inconvénients au niveau de l'entreprise sont limités.

La mise en évidence du degré de spécialisation est, à un moment donné, importante. Elle ne peut laisser indifférents les responsables de la politique agricole, car elle conditionne l'offre de certains produits. Mais il existe un autre phénomène fondamental à souligner, déjà évoqué indirectement à propos des Etats-Unis, celui du nombre élevé des exploitations que l'on peut appeler « de complément ».

LES EXPLOITATIONS DE COMPLEMENT

Les Etats-Unis accordent une grande importance aux exploitations non-commerciales. Elles comprennent les exploitations à temps partiel et de semi-retraite. Sans aller aussi loin, l'ébauche présentée ici essaie simplement de cerner une classe composée d'exploitations de complément.

Définition de l'exploitation de complément

Elle répond à deux conditions :

- le chef d'exploitation et sa famille y travaillent à temps partiel,
- le revenu agricole est inférieur aux revenus de l'exploitant et de sa famille provenant d'activités extérieures à l'exploitation agricole.

Là encore, à cause de la faiblesse des informations statistiques, il faut négliger l'utilisation précise du critère du revenu agricole. Mais alors quel contenu donner au temps partiel ? A quel niveau fixer le seuil ?

Les Américains le fixent ainsi : si l'agriculteur travaille plus de 100 jours à l'extérieur de son exploitation, celle-ci n'est plus considérée comme commerciale. Le seuil choisi ici est pratiquement imposé par la nature des statistiques disponibles.

Evaluation du nombre et de la surface des exploitations de complément

L'enquête par sondage de 1963 fournit des informations sur le travail en utilisant la notion de « *Personne-Année-Travail* » (P.A.T.). L'unité correspond à une personne (quels que soient son âge, son sexe, sa validité) qui travaille sur l'exploitation pendant 300 jours, à raison de 9 heures au moins.

On constate qu'il existe, dans la distribution des exploitations, un seuil particulièrement intéressant : celui de 0,75 PAT.

Au-dessous de ce seuil, on est certain que le *chef d'exploitation et sa famille* sont à temps partiel. Il existe 403 000 exploitations de ce type. La surface qu'elles occupent peut être évaluée par la technique utilisée plus haut (on assimile la moyenne de la classe au centre de cette classe) : elle est de 1 620 000 hectares, soit 4 hectares par exploitation de complément.

Cette évaluation ne tient pas compte du nombre

d'emplois sur l'exploitation, mais du temps de travail de l'ensemble suivant : chef d'exploitation, membres de la famille, salariés. Une autre approche possible consisterait à considérer les emplois. Il existe environ 610 000 exploitations n'ayant aucun emploi de travailleur permanent à temps complet. Mais dans ces exploitations, il peut y avoir plusieurs emplois à temps partiel. Le total du travail utilisé peut dépasser 0,75 PAT. En choisissant le premier mode d'évaluation, on gagne en rigueur et en homogénéité, mais on tend probablement à sous-estimer le contenu de la classe.

Classification définitive

Un certain nombre d'exploitations de complément sont aussi spécialisées. Pour estimer leur nom-

bre et leur surface, nous faisons intervenir indirectement le critère du revenu : on peut très légitimement indiquer un seuil de surface au-dessous duquel une exploitation fournit un revenu trop faible pour constituer la moitié au moins du revenu total de la famille. Pour les exploitations fruitières et viticoles, ce seuil a été fixé à 2 hectares, et à 50 ares pour les exploitations maraîchères : donc le seuil de surface de la culture spécialisée est respectivement de 1 ha et de 25 ares. Les exploitations spécialisées de complément seraient alors au nombre d'environ 113 000. Elles occuperaient une surface de 98 000 hectares, avec une surface moyenne de 90 ares.

Les exploitations de complément de polyproduction représentent le reste des 403 000 exploitations retenues, soit 290 000.

Tableau 3

CLASSES	Nombre d'exploitations		Surface par classe		Surface moyenne des exploitations de la classe en hectares
	Nombre	%	Nombre en milliers d'hectares	%	
Exploitations de polyproduction					
0 à 20 hectares	844 000	44,4	8 570	26,6	10,2
20 à 50 hectares	380 000	20,0	11 460	35,6	30,2
50 à 100 hectares	83 000	4,4	5 450	16,9	65,8
100 hectares et plus	23 000	1,2	3 700	11,5	160,9
Exploitations spécialisées	167 000	8,8	1 400	4,4	8,4
Exploitations de complément	403 000	21,2	1 620	5,0	4,0
<i>Ensemble</i>	1 900 000	100	32 200	100	16,9

OBSERVATIONS SOMMAIRES

Trois faits essentiels, déjà connus mais peut-être insuffisamment mis en évidence, sont à souligner.

Tout d'abord, un très grand nombre d'exploitations (celles de complément), soit 21,2 % du total, n'occupent qu'une surface très faible : 5 % de la surface totale. Il est frappant de voir que cette estimation, volontairement restrictive, rejoint celle qui est faite aux Etats-Unis. Il semble à peu près certain que ce phénomène se maintiendra ou s'amplifiera au cours des prochaines années. Ces exploitations appellent des mesures beaucoup plus sociales qu'économiques, mais intéresseront-elles les pouvoirs publics ? Leur surface est faible, leur dispersion géographique grande, leur disparition libèrera

peu de terre sauf, peut-être, en certains points du territoire.

Ensuite, il faut remarquer l'importance encore considérable des exploitations de polyproduction de moins de 20 hectares. Ce fait, souvent souligné, demeure fondamental pour l'avenir. Il faut s'attendre à ce que le problème de l'exiguïté de ces exploitations inférieures à 20 ha se déplace simplement : il y aura toujours un nombre important d'exploitations petites, au moins relativement.

Enfin, les exploitations spécialisées sont relativement peu nombreuses.

Ces premiers enseignements gagneraient à être précisés par une estimation des caractéristiques économiques de chaque classe.

Caractéristiques des classes

Admettant la validité des nombres globaux fournis par l'enquête par sondage (main-d'œuvre) et des comptes nationaux de l'agriculture, les principales

grandeurs économiques seront estimées pour chaque classe d'exploitation définie plus haut. On utilise la plupart des données micro-économiques disponi-

bles, en gardant à l'esprit les hypothèses retenues lors de la définition de ces classes (8).

LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans cette optique micro-économique, la détermination des Unités Travailleurs Hommes (UTH) par classe serait l'idéal. Les indications monographiques sont bonnes. L'enquête de 1963 introduit la notion de Personne Année Travail (PAT) et se révèle ainsi précieuse (9).

Nous adoptons le nombre de PAT fourni par cette enquête. En dehors des risques de sous-évaluation de toute enquête par sondage, existe aussi une sous-

évaluation systématique de ces statistiques. En effet, dans les PAT les chefs d'exploitation sans activité physique ne sont pas inclus, si bien que cette rubrique ne compte pas les chefs d'exploitation qui assurent simplement le travail de direction. Or ce cas est fréquent dans les grandes exploitations et c'est là que l'écart systématique joue surtout. Il n'est pas considérable, et nous le négligerons.

Le nombre de PAT dans les exploitations spécialisées, ainsi que celui concernant les exploitations de complément, a été estimé par un calcul personnel. Dans ce dernier cas, l'évaluation est faite par la méthode du centre de classe.

Tableau 4

Répartition des Personnes-Année-Travail (PAT) suivant les grandes classes d'exploitations agricoles

CLASSES	Nombre d'exploitations	PAT totales par classe		PAT par exploitation	Hectares SAU par PAT
		Nombre	%		
Exploitations de polyproduction :					
0 à 20 hectares	844 000	1 276 000	39,6	1,5	6,7
20 à 50 hectares	380 000	913 000	28,3	2,4	12,6
50 à 100 hectares	83 000	265 000	8,2	3,2	20,6
100 hectares et plus	23 000	120 000	3,7	5,2	30,8
Exploitations spécialisées	167 000	501 000	15,6	3,0	4,8
Exploitations de complément	403 000	148 000	4,6	0,37	10,9
<i>Ensemble</i>	1 900 000	3 223 000	100,0	1,7	10,0

LE PRODUIT BRUT GLOBAL ET SA VENTILATION

Les problèmes posés par l'évaluation du produit brut global

Cette évaluation repose sur les résultats globaux de la Comptabilité Nationale. Mais ici la grandeur fournie correspond à une optique de branche, ce qui est d'ailleurs un avantage pour l'utilisation des données micro-économiques disponibles. Mais cependant des écarts systématiques sont introduits si l'on considère brutalement que la production finale agricole (optique de production) des comptes natio-

naux équivaut à la somme des productions finales des entreprises.

Tout d'abord, par exemple « lorsque l'agriculteur transforme à la ferme le lait en beurre et en fromage, il exerce une activité industrielle de transformation, et la valorisation du lait ainsi obtenue lui procure l'équivalent d'un revenu industriel » (10). Or, ici, le beurre ou le fromage sont des éléments du produit brut de l'exploitation. On ne peut corriger des écarts systématiques de ce type.

Mais surtout, les comptes nationaux considèrent l'agriculture comme un entrepreneur unique. Toutes les ventes entre exploitations de biens produits par elles-mêmes sont éliminées de la production finale, alors que, dans une optique micro-économique, ces transactions font partie du produit brut. La valeur retenue par la Comptabilité Nationale est de ce fait systématiquement inférieure à la somme des produits bruts des entreprises. La correction de cette erreur peut être faite notamment au niveau des « rétrocessions » des céréales et des

(8) Il serait probablement possible, à partir des « Etudes concertées pour la définition d'un programme agricole » du Service d'Etudes et de Synthèses (Ministère de l'Agriculture), d'approfondir le tableau global ébauché. Il suffirait d'agréger convenablement les résultats régionaux.

(9) Inventaires Départementaux et Eléments de Structure. Op. cité.

Le facteur travail est étudié au chapitre III, pp. 43-70.

(10) DIDON. — Op. cité, page 4.

semences des organismes stockeurs. La modification à apporter représente 220 millions de francs en 1963 : c'est peu. Restent toutes les autres intraconsommations (ventes de fromages, de céréales secondaires, de foin entre les agriculteurs) : c'est encore peu de chose. Heureusement les mouvements de bétail importants entre les exploitations n'introduisent pas une source d'erreur car le produit brut des exploitations ne tient compte que des ventes nettes d'animaux (les ventes moins les achats).

Enfin, la production finale de l'agriculture englobe une part de production provenant des ménages non agriculteurs (notamment la production des jardins familiaux : 1,4 milliard) ainsi que les services

de logements. Donc, à une sous-estimation qui ne doit guère dépasser 5 %, on oppose une sur-évaluation de 4 % environ.

Evaluation et ventilation du produit brut global

Compte tenu de ces observations, il paraît, en définitive, dangereux et arbitraire de modifier le résultat des comptes nationaux : on admet qu'il est égal à la somme des produits bruts des exploitations. Il faut cependant retrancher le montant de la production des bois, gemmages et lièges. Ceci conduit finalement à adopter la valeur arrondie de 44,4 milliards de francs.

Tableau 5

Evaluation du produit brut par classe d'exploitation

CLASSES	Produit brut total par classe		Produit brut par exploitation en francs	Produit brut par ha en francs	Produit brut par PAT en francs
	en millions de francs	%			
Exploitations de polyproduction :					
0 à 20 hectares	11 140	25,1	13 000	1 300	8 700
20 à 50 hectares	13 750	31,0	36 240	1 200	15 100
50 à 100 hectares	6 000	13,5	72 400	1 100	22 600
100 hectares et plus	3 880	8,7	168 950	1 050	32 300
Exploitations spécialisées	8 260	18,6	50 400	5 900	16 500
Exploitations de complément	1 370	3,1	3 400	850	9 300
<i>Ensemble</i>	44 400	100	23 400	1 380	13 800

LE REVENU AGRICOLE GLOBAL

La Comptabilité Nationale définit un résultat net (résultat brut moins les amortissements) qui correspond au revenu agricole des entreprises agricoles.

Le revenu agricole global adopté ici est le résultat brut de la Comptabilité Nationale, diminué de la part qui revient à la sylviculture. Là, il faut opérer conventionnellement, en considérant que la part de la sylviculture (au sens large) est équivalente, en pourcentage, dans le résultat brut et dans la production agricole finale. Ceci est discutable. En effet, les achats courants de biens et services sont probablement très faibles. La valeur ajoutée de la sylviculture est donc élevée par rapport à celle de toute l'agriculture, et comme les amortissements, à ce niveau, ne sont pas pris en considération, il est probable que le résultat brut de la sylviculture est proportionnellement plus élevé que celui de l'agriculture au sens étroit. Tout ceci reflète seulement une

série d'impressions, c'est pourquoi le résultat brut sera diminué de 1,5 %, comme on l'a fait pour la production finale en volume : 25,9 milliards de francs au lieu de 26,3.

Pour parvenir au résultat net, équivalent du revenu agricole, il faut soustraire les amortissements. Ceux-ci font l'objet d'évaluations diverses. On peut les considérer comme représentant 8 % du résultat brut, soit 2 071 millions de francs. Aussi la valeur du revenu agricole adoptée est de 23,8 milliards (valeur arrondie).

Remarque

Pour déterminer un revenu par personne, il faudrait déterminer approximativement les PAT familiales par classes, et établir ensuite le revenu agricole par PAT familiales. Sinon on aurait tendance à sous-estimer le revenu des PAT qui sont des salariés.

Tableau 6
Evaluation du revenu agricole par classe d'exploitations

CLASSES	Revenu agricole total par classe		Revenu agricole par exploitation en francs	Revenu agricole par hectare en francs
	en millions de francs	%		
Exploitations de polyproduction :				
0 à 20 hectares	7 710	32,4	7 700	900
20 à 50 hectares	7 440	31,2	19 600	650
50 à 100 hectares	2 450	10,3	29 600	450
100 hectares et plus	1 110	4,8	48 300	300
Exploitations spécialisées	4 200	17,6	25 100	3 000
Exploitations de complément	890	3,7	2 200	550
<i>Ensemble</i>	23 800	100	12 500	740

LE CAPITAL

Le point abordé ici est très délicat en ce sens qu'il n'existe que deux évaluations nationales (11 et 12), l'une et l'autre fort approximatives. En effet si, jusqu'ici, la validité des hypothèses peut être mise en doute quant à la définition et au contenu des classes, on ne peut guère nous faire grief d'avoir adopté des nombres globaux. Par contre, pour le capital, nous sommes beaucoup plus ambitieux !

Un des meilleurs moyens de proposer une grandeur nationale, est d'opérer par l'intermédiaire du coefficient de capital ou de son inverse, le taux de rotation de ce capital. Les évaluations du capital d'exploitation national en 1960 (12) sont de 15,4 milliards de francs, pour une production agricole finale d'environ 36,3 milliards ; d'où un coefficient de 0,55. Mais ce nombre paraît trop élevé, notamment parce que se trouvent incluses dans le capital

d'exploitation les plantations, ce que ne semble pas faire P. Breton.

On retiendra un coefficient de 0,5, sans que soit envisagée directement la structure du capital. En 1963, le capital global serait alors de 89 milliards.

Comme précédemment, grâce aux informations monographiques disponibles, le montant du capital est évalué par hectare et par classe. Le faible écart existant entre les coefficients de capital de chaque classe peut paraître étonnant ; ce point serait à approfondir.

(11) MOREAU (R.). — Le capital d'exploitation - Economie Rurale, n° 39-40, janvier-juin 1959, pp. 29-36.

(12) BRETON (P.). — Eléments d'information sur l'endettement et les possibilités de financement de l'agriculture dans la CEE (Monographie pour la France) - Structures agricoles dans la CEE, juin 1963.

Tableau 7
Evaluation du capital d'exploitation par classe d'exploitations

CLASSES	Capital d'exploitation par classe		Capital par exploitation en francs	Capital par hectare en francs
	Nombre en millions de francs	%		
Exploitations de polyproduction :				
0 à 20 hectares	23 000	26,0	27 000	2 700
20 à 50 hectares	27 900	31,3	73 000	2 400
50 à 100 hectares	12 000	13,5	145 000	2 000
100 hectares et plus	7 400	8,3	322 000	2 000
Exploitations spécialisées	15 400	17,3	92 000	11 000
Exploitations de complément	3 200	3,6	18 000	2 000
<i>Ensemble</i>	89 000	100	46 800	2 800

Remarque

Si nous ne pouvons et ne voulons pas estimer la structure du capital d'exploitation, nous privilégions cependant un de ses éléments physiques : les vaches laitières dont le troupeau est assez bien connu, au plan national, grâce à une enquête sur les bovins (13). Les résultats de cette enquête divergent de ceux de la Statistique Agricole annuelle. Ceux de l'enquête présentent l'avantage d'être ventilés selon la surface (sauf au-delà de 50 hectares), mais l'inconvénient d'être recensés au 31 décembre 1962.

Nous ferons deux hypothèses. Premièrement, les exploitations spécialisées ne possèdent pas de vaches, c'est une sous-évaluation (qui a cependant le mérite de la clarté). Ensuite, les exploitations de complément en ont le même nombre que les exploitations de 0 à 20 ha, ce qui conduit à une légère sur-évaluation du contenu de cette classe, puisque, dans les exploitations de complément, nous avons considéré que 113 000 étaient spécialisées. L'erreur est probablement faible.

(13) Etudes et Conjoncture - INSEE - Paris, mai 1965 - Nous appelons vaches laitières les « femelles de rang de lactation différent de 0 », cf. Tableau XVII, p. 91.

Tableau 8

Evaluation du nombre de vaches laitières par classe d'exploitations

CLASSES	Vaches par classe		Vaches par exploitation
	nombre en milliers	%	
Exploitations de polyproduction :			
0 à 20 ha ..	2 880	30,9	3,5
20 à 50 ha ..	2 660	38,9	9,5
50 à 100 ha ..	1 480	15,6	13,9
100 ha et plus.			
Exploitations spécialisées	—	—	—
Exploitations de complément	1 410	14,6	3,5
<i>Ensemble</i>	9 430	100	5

Ce tableau montre l'importance des exploitations de faible surface dans la production laitière et dans celle des veaux.

Tableau 9

Ebauche de classification des exploitations agricoles françaises en 1963

Quantités globales par classe

CLASSES	Nombre d'exploitations		Surface des exploitations		Main-d'œuvre en P.A.T.		Capital		Produit brut		Revenu agricole	
	Nombre en milliers	%	Nombre en milliers d'ha	%	Nombre en milliers	%	Nombre en millions de francs	%	Nombre en millions de francs	%	Nombre en millions de francs	%
Exploitations de polyproduction :												
0 à 20 ha ...	844	44,5	8 570	26,6	1 276	39,6	23 100	26,0	11 140	25,1	7 710	32,4
20 à 50 ha ...	380	20,0	11 460	35,6	913	28,3	27 900	31,3	13 750	31,0	7 440	31,2
50 à 100 ha ...	83	4,3	5 450	16,9	265	8,2	12 000	13,5	6 000	13,5	2 450	10,3
100 ha et plus ..	23	1,2	3 700	11,5	120	3,7	7 400	8,3	3 880	8,7	1 110	4,8
Exploitations spécialisées	167	8,8	1 400	4,4	501	15,6	15 400	17,3	8 260	18,6	4 200	17,6
Exploitations de complément	403	21,2	1 620	5,0	148	4,6	3 200	3,6	1 370	3,1	890	3,7
<i>Ensemble</i>	1 900	100	32 200	100	3 223	100	89 000	100	44 400	100	23 800	100

Tableau 10

Ebauche de classification des exploitations agricoles françaises en 1963
Caractéristiques des exploitations moyennes de chaque classe

CLASSES	Nombre d'exploitations	Surface moyenne par exploitation (ha)	Main-d'œuvre par exploitation P.A.T. (1)	Capital/ha Francs	Produit brut par hectare Francs	Revenu agricole par hectare Francs	Produit brut par P.A.T. Francs
Exploitations de polyproduction :							
0 à 20 ha	844 000	10,2	1,5	2 700	1 300	900	8 700
20 à 50 ha	380 000	30,2	2,4	2 400	1 200	650	15 100
50 à 100 ha	83 000	66,3	3,2	2 200	1 100	450	22 600
100 ha et plus	23 000	160,9	5,2	2 000	1 050	300	32 300
Exploitations spécialisées	167 000	8,4	3,0	11 000	5 900	3 000	16 500
Exploitations de complément	403 000	4,0	0,37	2 000	850	550	9 300
<i>Ensemble</i>	<i>1 900 000</i>	<i>16,9</i>	<i>1,7</i>	<i>2 760</i>	<i>1 380</i>	<i>740</i>	<i>13 800</i>

(1) P.A.T. : Personne - Année - Travail.

Conclusion

Trois grandes classes d'exploitations agricoles en France ont été définies : exploitations spécialisées, de polyculture-élevage, de complément. Nous leur avons donné un « visage » économique au moyen de quelques grandeurs essentielles, rassemblées dans deux tableaux synthétiques (tableaux 10 et 11).

Le risque n'est-il pas grand d'infléchir, de solliciter les nombres pour une démonstration donnée ? Ce risque a été limité du fait que les hypothèses utilisées sont bien précisées et que ce tableau, s'il a pour but de servir de base à une réflexion sur la politique agricole, en est ainsi établi de façon autonome. Souhaitons qu'il soit repris et approfondi.

Les exploitations de complément ne représentent qu'une faible surface vis-à-vis de leur nombre, très élevé. Leur part dans la production totale est très faible. La productivité du travail est relativement élevée, d'après nos estimations, mais celles du capital et de la terre sont faibles.

Le résultat est inverse pour les exploitations spécialisées : importance numérique et surface faibles, mais grande importance économique avec, néanmoins, une productivité du travail relativement basse. Ce point peut se discuter puisque l'évaluation de la main-d'œuvre par exploitation reste à préciser.

Le décalage est le même, tout en étant beaucoup moins fort, entre le nombre des petites exploitations de polyproduction (inférieures à 20 hectares) et leur « poids » économique. Ceci semble assez normal : ces petites exploitations sont appelées soit à s'agran-

dir, soit à disparaître progressivement en passant, en général, par le stade d'exploitations de complément. Ce stade est en effet transitoire dans le plupart des cas. Le tableau 8 indique également l'importance considérable de l'élevage dans ces exploitations. C'est là un renseignement précieux.

Le groupe des exploitations de 20 à 50 hectares est intermédiaire. Restent les exploitations de plus de 50 hectares. Ce sont celles qui présentent les résultats les plus intéressants, en terme de productivité des facteurs et de revenu.

Ainsi, dans chaque classe la distorsion est la règle entre l'importance numérique et même l'importance en superficie, et le rôle économique joué par les différents types d'exploitations. Le lien reste cependant étroit entre la superficie et l'efficacité économique.

Que dire, dès lors, des effets économiques d'une législation qui empêche le développement rapide de ces exploitations de plus de 50 hectares ? Les tableaux mettent en évidence la tension fondamentale de la politique agricole entre deux attitudes également raisonnables, mais dont les répercussions seront fort différentes. On peut, ou bien favoriser la masse des agriculteurs et par suite empêcher l'amélioration rapide de la productivité et faciliter le développement de tensions inflationnistes, ou bien favoriser la concentration des exploitations au profit d'une minorité et, dès lors, créer un malaise social grave. La première attitude défavorise l'ensemble de la collectivité (sur le plan économique) et les agriculteurs importants, elle a donc l'appui

des « petits et moyens » agriculteurs. La seconde attitude défavorise les « petits et moyens » au profit de la collectivité et des « gros » agriculteurs.

Malgré le mythe de l'unité d'intérêt des agricul-

teurs, n'est-il pas possible de renforcer les mesures sociales en faveur des « petits » et de laisser jouer la concurrence entre les « gros » et ceci notamment au niveau du facteur terre ?

ANNEXE

DONNEES SUR LA CLASSIFICATION ECONOMIQUE DES ETATS-UNIS

Données du Recensement de 1959

Il s'est avéré impossible de consulter les ouvrages présentant les résultats de ce recensement, car

ils sont introuvables à Paris. Les données rassemblées ci-dessous sont incomplètes (notamment en ce qui concerne la surface) parce qu'elles sont de seconde main.

Tableau 11

Résultats du recensement de 1959 aux USA

CLASSES ECONOMIQUES	Nombre d'exploitations		% des ventes totales	Revenu moyen net des familles d'exploitants		
	Nombre en milliers	%		Revenu net agricole (1) (dollars)	Revenu non agricole (dollars)	Revenu total (2) (dollars)
Exploitations commerciales (3) vendant pour :						
\$ 10 000 et plus	794	21,5	71,9	6 640	1 980	9 960
\$ 5 000 à \$ 9 999	654	17,6	15,4	2 170	1 570	5 018
\$ 2 500 à \$ 4 499	618	16,7	7,4	1 290	2 080	4 570
\$ 50 à \$ 2 499	348	9,4	1,5	440	530	1 480
Autres exploitations à temps partiel (4)	885	23,9	2,7	180	4 280	4 890
Exploitations de semi-retraite (5)	404	10,9	1,1	120	1 850	2 360
<i>Ensemble</i>	3 703	100	100	2 120	2 250	5 280

Sources : R. de WILDE - L'agriculture américaine - op. cité.

D.R. BERGMANN - Données récentes sur l'évolution structurale des exploitations agricoles aux Etats-Unis d'Amérique - C.R. de l'Acad. d'Agri., 3 mai 1961.

(nombres parfois arrondis)

(1) Recettes nettes de la vente des produits agricoles plus les paiements de l'Etat moins les dépenses de production.

(2) Comprenant autoconsommation et logement.

(3) Toutes les exploitations dont les ventes dépassent \$ 2 500 et également les exploitations dont les ventes sont comprises entre \$ 50 et \$ 2 500, si l'exploitant est âgé de moins de 65 ans et travaille au dehors moins de 100 jours par an et si le revenu familial d'origine non agricole est inférieur au montant des ventes de produits agricoles.

(4) Ventes inférieures à \$ 2 500, exploitants de moins de 65 ans et, soit plus de 100 jours de travail non agricole, soit revenus familiaux non agricoles supérieurs aux ventes de produits agricoles.

(5) Ventes inférieures à \$ 2 500 et exploitants âgés d'au moins 65 ans.

Données pour l'année 1960

Dans le tableau 12 ont été regroupées certaines

des nombreuses données et estimations présentées

par L.G. Tweeten (14) pour l'année 1960.

Tableau 12

Données sur les classes économiques des Etats-Unis en 1960

CLASSES ECONOMIQUES	Nombre d'exploitants (2)		Surface par exploitation en acres	Capital foncier par exploitant en dollars (3)	Capital de production par exploitant en dollars (4)	Produit par exploitant en dollars (5)
	Nombre milliers	%				
Exploitations commerciales vendant pour :						
\$ 40 000 et plus	105	3,2	2 490	240 000	62 000	110 750
\$ 20 000 à 39 999	228	7,0	840	93 000	23 000	30 530
\$ 10 000 à 19 999	490	15,1	420	51 300	18 000	16 320
\$ 5 000 à 9 999	590	18,2	280	31 600	13 000	8 840
\$ 2 500 à 4 999	541	16,7	170	18 500	8 900	4 670
\$ 50 à 2 499	307	9,4	90	8 300	4 100	1 850
Exploitations non commerciales (1) ...	986	30,4	110	13 800	4 700	1 380

(nombres arrondis)

(1) Cette classe comprend les exploitations à temps partiel et de semi-retraite.

(2) « Farm operators ».

(3) Bâtiments d'exploitation exclus ; calculé à partir des données de l'article.

(4) Calculé à partir des données de l'article.

(5) « Gross income » : ventes de l'année plus autoconsommation plus ou moins variation d'inventaire. Calculé à partir des données de l'article.

Tableau 13

Evolution aux USA du nombre de certains types d'exploitations vendant 100 000 dollars et plus entre 1929 et 1959

Données sur la spécialisation

Les types d'exploitations, d'après le recensement de 1954 (volume II) sont définis ainsi : une exploitation appartient à un type déterminé (« coton » par exemple) si un produit ou un groupe de produits (le coton) représente 50 % ou plus du montant des ventes. Le « type general » correspond au cas où un produit, ou un groupe de produits, ne représente pas ce pourcentage.

TYPE D'EXPLOITATION	1929	1959	Accroissement : nombre d'exploitations en 1959 pour une exploitation en 1929
Nombre total d'exploitations ... dont nombre du type :	2 420	19 979	8
— avicole	43	2 000	47
— cotonnier	102	2 990	29
— général	12	931	78
— etc...			

(14) TWEETEN (L.G.). — Income structure of farms by economic class - Journal of Farm Economics, mai 1965, pp. 207-221.

Source : Our 100 000 biggest farms - United States Department of Agriculture. Agricultural economic report, n° 49 - Washington, février 1964.